



Facture de frais suite a un divorce

Par **jm24000**, le **13/02/2008** à **06:20**

Bonjour, il y a deux mon épouse décide de divorcer elle travaille moi pas je m'occupe des enfants et de la maison depuis dix ans donc je demande l'aide juridictionnelle. Que j'obtiens puis conciliation elle ne veut plus divorcer l'avocat touche l'aide. Il y a un an ça recommence je demande à nouveau l'aide que j'obtiens. Puis elle ne veut plus divorcer donc pas de procédure. L'avocat me demande 500 euros de frais car il ne touche pas l'aide. A t'il raison? Merci